



passeport talent musicien quel revenu exigé ?

Par **letpo**, le 14/10/2024 à 00:14

une pianiste japonaise en france depuis 2011 avec des titres de séjour étudiant voudrait changer de statut et demander un passeport talent artiste. Lors de ses études en france elle a obtenu un DEM en piano, une licence piano, master piano , un diplome d'rtiste interprète en repertoire contemporain licence en musique de chambre, un master musique de chambre ; Deuis ce mois , elle est en liste d'attente pour une entrée en 3eme cycle supérieur artiste interprete au conservatoire de paris).

En plus de concert en france, elle a depuis 2019 donné 1 à 2 fois par an des concerts dans de nombreux pays (espagne, allemagne, bulgarie, italie, etats unis, belgique ... et en 2025 , elle a une tournée au danemark en mai) .

Elle a 2 sorties de disques prévues: l'un en octobre avec son ensemble trio et l'autre debut janvier pour disque solo.. elle finance elle même avec financement participatif.

Avec ses cartes d'étudiant elle a toujours travaillé avec des cdd (pour les concerts periodes de 1 à 2 jours payés de 150 à 1800E.

sinon elle donne des cours de piano en privé et enseigne dans une petite école de musique avec cdd (le tout pour un salaire de 890 E (390E avec l'école , le reste en privé)

elle espère acquérir le statut d'intermittent vers mars 2025 .

Peut elle prétendre à la carte de séjour passeport talent dans cette configuration ? et si non, que doit elle faire pour pouvoir changer de statut ? merci

Par **Marck.ESP**, le 14/10/2024 à 07:55

Bonjour et bienvenue

Rien ne vaut les sources officielles pour vous renseigner.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/particuliers/les-demandes-de-titres-de-sejour/passeport-talent-en-ligne>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922>

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/passeport-talent>

Vous pouvez même trouver de l'aide auprès du ministère de l'intérieur.